

***1 avril 1944 : Echallon.**

Un camion allemand en provenance de Belleydoux, de passage à Echallon s'arrête sur la route de Saint Germain.

Les soldats en sont descendus et ont tiré avec une arme automatique en direction du Crêt sur trois jeunes gens de la résistance qui fuyaient et montaient la côte Druet.

Les trois jeunes sont tombés sous les balles ennemies sans aucune sommation.

Une demi-heure plus tard après le départ du camion les habitants du lieu nous avons trouvé les trois jeunes gens allongés sur le sol sans donner signe de vie.

Les corps ont ensuite été enlevés par Mr Neyron en compagnie du garde champêtre.

-**Gerbe François**, FFI né à Chalamont le 20 juillet 1925.

-**Dufour Victor**, FFI né à Oyonnax le 25 septembre 1921.

-**Vincent Raymond**, FFI domicilié à Saint Lager (Rhône).

E C H A L L O N (Ain)

R. 90

ARCHIVES DE L'AIN
PROPRIÉTÉ COMMUNE
A: 76
4f: 1
lien: 1

A - Origine des renseignements :
Recueillis à l'Inspection de la Santé
1° - Lettre du Maire au Préfet du 19 Avril 1944
2° - Procès-verbal N° 212 en date du 2 Avril 1944 de la brigade de Gendarmerie d'Oyonnax

B - Date des faits : 1er Avril 1944

C - Lieu : Hameau de la Côte Druet

D - Etat Civil des victimes :
1° - **GERBE François**, F.F.I., né le 20 Juillet 1925 à Chalamont, domicilié à Chalamont
2° - **DUFOUR Victor**, F.F.I., né le 25 Septembre 1921 à Oyonnax, domicilié à Oyonnax, Rue Pasteur
3° - **VINCENT Raymond**, F.F.I., domicilié à Saint-Lager (Rhône)

E - Exposé des faits :
1° - **Résumé (Inspection de la Santé)**
Jeunes de la Résistance qui s'enfuyaient à l'approche des Allemands Abattus sans sommation.
2° - **Extrait du procès-verbal N° 212 de la brigade de Gendarmerie d'Oyonnax**
Déclaration de M. COLLETTA Eugène, 62 ans, cultivateur, à Echallon hameau de la Côte.
"Hier, 1er Avril 1944, entre 17 h 30 et 18 h, je me trouvais à 150 mètres environ de mon habitation et de la route de St Germain de Joux à Belleydoux, où je gardais mon troupeau. A un certain moment, j'ai entendu des détonations qui semblaient partir de vers la route. J'ai regardé dans cette direction et ai vu un camion arrêté sur lequel des soldats des troupes d'occupation qui tiraient avec une arme automatique sur trois jeunes gens qui fuyaient et montaient la Côte Druet en direction du Crêt. J'ai vu tomber les trois jeunes gens mais je ne me suis pas approché sur le champ, craignant pour ma sécurité et n'ai pu voir si les militaires allemands étaient descendus de leur camion.
Une demi-heure après le départ du véhicule, je me suis rendu sur

militaires allemands.
Une demi-heure après le départ du véhicule, je me suis rendu sur les lieux du drame accompagné de M. COLLET, mon voisin, et j'ai constaté que les trois jeunes gens étaient allongés sur le sol, sans donner signe de vie. Ils étaient à 3 ou 4 mètres de distance l'un de l'autre. Je n'ai vu absolument personne s'approcher des corps depuis le moment où je les ai vu tomber, jusqu'à l'arrivée de M. NERON, qui venait enlever les cadavres de la part de M. le Maire accompagné du garde champêtre de la commune. Ces Messieurs sont arrivés vers 19 heures au moment où je m'apprêtais à aller prévenir les autorités locales des événements qui venaient de se passer près de chez moi.

Je ne peux vous donner aucun renseignement sur l'identité de ces jeunes, je ne les avais jamais vus auparavant. Je n'ai vu aucune arme auprès des corps".

Déclaration des gendarmes :

"Accompagnés de M. COLLETA, nous nous sommes rendus sur les lieux. Les corps ont été découverts à 180 m. du chemin de G.C. N° 33, au lieu dit "Côte Druet", sur un terrain presque nu, en surélévation et en pente par rapport à la route. Le camion des soldats allemands, qui venait de la direction de Belleydoux, s'est arrêté à 100 mètres environ de l'habitation de M. COLLETA. A cet endroit, nous avons découvert II étuis de cartouches semblant provenir d'armes automatiques; 7 étaient de 7 m/m, 3 étaient de 8 m/m et un étui de cartouches de fusil de 8 m/m. De plus, à l'emplacement des corps, nous avons trouvé un étui de cartouches de mitraillette de 11 m/m marque REM-UMC 43 A.C.P., un peigne de poche, un béret basque et une paire de lunettes de motocycliste. Ces objets seront déposés au greffe du Tribunal de Nantua.

De la route, en direction de l'endroit où les corps ont été découverts nous avons relevé, sur une centaine de mètres, des traces de balles faites par ricochet sur le sol. Ce qui indique qu'un grand nombre de coups de feu ont été tirés.

Les trois hommes abattus, en raison de leur habillement et de leur présence en ces lieux, appartiennent vraisemblablement à un groupe de résistance".

F - Indications relatives aux auteurs :

Militaires allemands.

Renseignements établis par l'Inspecteur de la Santé de l'Ain
d'après les documents originaux.

BOURG, le 6 Décembre 1944

l'Inspecteur de la Santé
Dr. PONCET.

Transmis à Monsieur le Professeur MAZEL.

Gerbe François Né le 20 juillet 1925 à Chalamont, fils de Claude et de Claudine Cachot.

Célibataire ; il exerçait le métier d'ouvrier cirier au monastère de Notre-Dame des Dombes, au Plantay (Ain).

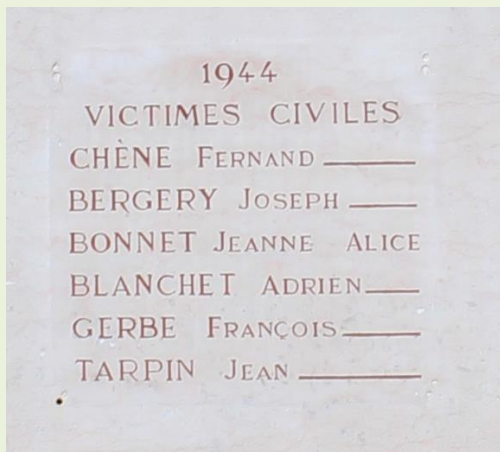
Il entra dans la Résistance au maquis de l'Ain, dans le camp Michel.

Il fut tué dans un engagement avec l'ennemi le 1er avril 1944 vers 18 heures au lieu-dit "Côte Druet", à Échallon (Ain).

L'acte de décès fut dressé le 2 avril au nom d'un inconnu sur la déclaration de Joseph Bret, âgé de 63 ans, garde champêtre à Échallon et fut l'objet d'un jugement rectificatif de décès par le Tribunal civil de Nantua en date du 5 avril 1945.

Il obtint la mention « Mort pour la France » portée sur son acte de décès.

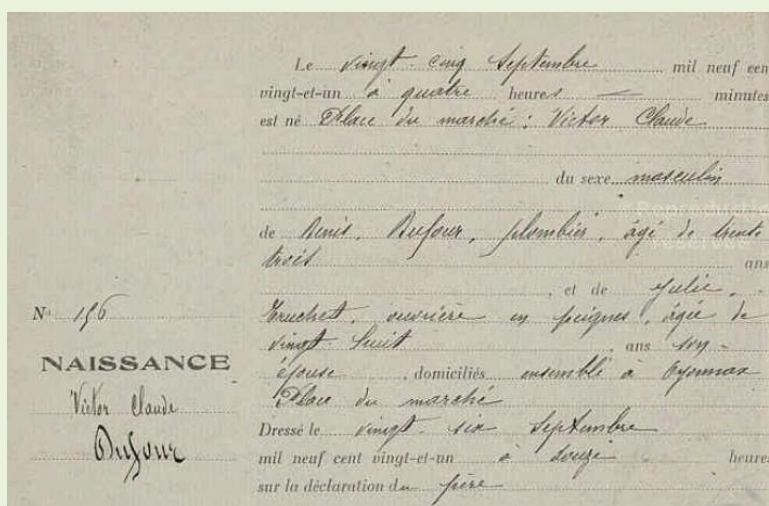
Son nom figure sur le monument aux morts, à Chalamont (Ain).



Monument aux Morts de Chalamont.

Dufour Victor.

Né à Oyonnax le 25.09.1921.



Tombé sous les balles ennemies à Echallon le 1.04.1944.

Vincent Raymond.

Né le 19 juillet 1923 à Lyon, fils de Henri Cyprien et Lucienne Claudine Fargeat. Il était célibataire et domicilié à Saint-Lager (Rhône).

Il entra dans la Résistance dans les maquis de l'Ain.

Il fut tué dans un engagement avec l'ennemi le 1er avril 1944 vers 18 heures au lieu-dit "Côte Druet", à Echallon (Ain).

L'acte de décès fut dressé le 2 avril au nom d'un inconnu sur la déclaration de Joseph Bret, âgé de 63 ans, garde champêtre à Echallon et fut l'objet d'un jugement rectificatif de décès par le Tribunal civil de Nantua en date du 2 février 1945.

Il obtint la mention « Mort pour la France » portée sur son acte de décès et fut homologué comme soldat des Forces françaises de l'intérieur (FFI).

Son nom figure sur le monument aux morts à Saint-Lager (Rhône).